

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur SAN ANDRES Thierry, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Mmes-MM. SAN ANDRES Thierry - VEDEL Djamila - THOMAS David - VERGNES Philippe - CINTAS Jean-Marc - GUIRAUD Marie-Pierre – LECHARBAU Liliane - ROQUES Daniel – GAILLARD Carole - PEZET Albert - GAULON Nelly - SIMON Olivier - BERGAMINO Hubert - COUTOULY Bertrand - BONAFIS Suzanne

Absents excusés et représentés : Mmes-M. PRAT Sylvie (procuration à CINTAS Jean-Marc) - LABORIE Amandine - OROZCO Jean-Michel - GAYRARD Heidi (procuration à COUTOULY Bertrand).

Date de convocation : 25 janvier 2018

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur ROQUES Daniel est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017 n'est pas finalisé et sera proposé au prochain conseil.

Est ensuite abordé l'ordre du jour.

INTERCOMMUNALITE

- **Convention mise à disposition locaux et personnel médiathèque pour la crèche « Les P'tits Loups »**

La directrice de la crèche a demandé la possibilité d'accéder à la médiathèque une fois par mois le deuxième mardi pendant 1 heure. Il aura lieu de prendre une convention
Bertrand COUTOULY demande comment et combien d'enfants viennent à la médiathèque ?
Le déplacement s'effectue par un véhicule de la 3CS.
Comme il n'y a eu qu'un seul déplacement
Djamila VEDEL demande qu'un retour de la fréquentation soit réalisé.

DELIBERATION 2017/1/01 - MEDIATHEQUE - CONVENTION TRIPARTITE DE MISE A DISPOSITION LOCAUX ET PERSONNEL POUR LA CRECHE « LES P'TITS LOUPS »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2014/3/01 du 7 avril 2014 portant sur les délégations du Conseil Municipal au Maire,
Vu la compétence « politique petite enfance, enfance et jeunesse » assurée par la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala (3CS),
Vu le service crèche-halte-garderie assuré par l'association « Les petits loups »,

Monsieur le Maire a été sollicité par la Directrice de la crèche « Les P'tits Loups » de Saint-Benoît afin de bénéficier d'un accès mensuel d'une heure de 10 à 11 heures à la médiathèque de Saint-Benoît à partir de janvier 2018

Considérant la fermeture habituelle de ce service en matinée et les heures supplémentaires pour l'agent responsable qu'entraînerait cette ouverture exceptionnelle,
Pour cela, une convention tripartite de mise à disposition des locaux et du personnel de la médiathèque doit être établie entre la commune, la 3CS et l'association « Les petits loups ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE la mise à disposition des locaux de la médiathèque à la crèche « Les P'tits Loups » à titre gracieux

- APPROUVE la mise à disposition du personnel responsable du service moyennant le remboursement des heures supplémentaires
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

• **Modification des statuts Pôle des Eaux**

Par délibération n° 2017/6/02 du 25 septembre 2017, le Conseil Municipal avait adopté l'adhésion au Syndicat « Pôle des Eaux du Carmausin de la commune de Cagnac-Les-Mines pour les compétences « eau potable » et « assainissement collectif », et de la commune de Pampelonne pour la compétence « assainissement collectif », ainsi que la modification des statuts.

Les services de contrôle de légalité ont émis des réserves sur le formalisme de la délibération du Conseil Syndical n° 26 06 2017/01 du 26 juin 2017,

Le Conseil Syndicat a repris une délibération le 20 décembre 2017 concernant la modification des statuts,

Il est demandé au Conseil Municipal

- d'approuver l'adhésion de la commune de Pampelonne au SI Pôle des Eaux du Carmausin avec transfert de la compétence assainissement uniquement
- d'approuver les statuts modifiés du SI Pôle des Eaux du Carmausin

DELIBERATION 2017/1/02 - APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT POLE DES EAUX DU CARMAUSIN SUITE A L'ADHESION DE LA COMMUNE DE PAMPELONNE

Monsieur le Maire informe les élus que, le Conseil Municipal avait adopté, par délibération n° 2017/6/02 du 25 septembre 2017, l'adhésion au Syndicat « Pôle des Eaux du Carmausin de la commune de Cagnac-Les-Mines pour les compétences « eau potable » et « assainissement collectif », et de la commune de Pampelonne pour la compétence « assainissement collectif », ainsi que la modification des statuts.

Les services préfectoraux de contrôle de légalité ont émis des réserves sur le formalisme de la délibération du Conseil Syndical n° 26 06 2017/01 du 26 juin 2017,

Le Conseil Syndicat a repris une délibération rectificative le 20 décembre 2017 et il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces modifications.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Pampelonne au Syndicat Intercommunal Pôle des Eaux du Carmausin avec transfert de la compétence assainissement uniquement
- ADOPTE les statuts modifiés du Syndicat Pôle des Eaux du Carmausin

FINANCES

- **Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux d'amélioration énergétique de l'école maternelle de Fontgrande « Jean Ferrat »**

DELIBERATION 2017/1/03 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2018 – ISOLATION THERMIQUE ET REFECTION ETANCHEITE DES ACROTÈRES DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE FONTGRANDE « JEAN FERRAT »

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire préfectorale du 27 novembre 2017,

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souhaité s'engager sur un projet d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux.

Les travaux portent notamment sur le remplacement des fenêtres de l'école maternelle de Fontgrande « Jean Ferrat ». A terme, ces travaux généreront des économies d'énergie et financières.

La réfection de l'étanchéité des acrotères est également indispensable.

Cette opération serait susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2018.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :48 210 € H.T.

- DETR (50 %) :24 105 €

Autres Subventions :

- Région (30 %).....14 463 €

Autofinancement communal : 9 642 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire :
- à déposer une demande de subvention au titre de la DETR, au taux de 50 %
- à signer tous les documents y afférent

- **Demande de subvention à la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée pour les travaux d'amélioration énergétique de l'école maternelle de Fontgrande « Jean Ferrat » et Mairie**

DELIBERATION 2017/1/04 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE – AMELIORATION ENERGETIQUE BATIMENTS ECOLE MATERNELLE ET MAIRIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'arrêté préfectoral d'attribution de la DETR en date du 19 avril 2016 pour un montant de 11 965 € pour l'isolation thermique de la Mairie,

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souhaité s'engager sur un projet d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux.

Les travaux portent sur le remplacement des fenêtres des bâtiments de la Mairie et de l'Ecole Maternelle de Fontgrande « Jean Ferrat ». A terme, ces travaux généreront des économies d'énergie et financières. Ces opérations seraient susceptibles de bénéficier d'une subvention régionale.

Les plans de financement de ces opérations seraient les suivants :

Bâtiment de la Mairie

Coût total :	36 923 € H.T.
• Région (30 %)	11 077 €
Autres Subventions :	
• DETR	11 965 €
Autofinancement communal :	13 881. €

Bâtiment de l'école maternelle de Fontgrande « Jean Ferrat »

Coût total :	48 210 € H.T.
• Région (30 %)	14 463 €
Autres Subventions :	
• DETR (50 %)	24 105 €
Autofinancement communal :	9 642. €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire :
- à déposer une demande de subvention à la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, au taux de 30 %
- à signer tous les documents s'y afférent

Bertrand COUTOULY demande en quoi consiste ces travaux

Jean-Marc CINTAS répond que cela concerne essentiellement le changement de toutes les fenêtres par un double vitrage.

- **Bâtiments communaux : Modification redevances – dépôt de garantie**

Art'Air :

Afin de clarifier les redevances de ce bâtiment et pour qu'il n'y ait pas de contestation, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'établir des tarifs pour les salles ci-dessous :

- salle 11 (2 salles regroupées)
- salles 8 et 9 deux salles particulières de 18 m2
- et le montant du dépôt de garantie

DELIBERATION 2017/1/05 - MISE A DISPOSITION LOCAUX ART'AIR - MODIFICATION TARIFS REDEVANCES 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal avait pris une délibération n° 2017/1/06 le 20 février 2017 modifiant le tarif de la redevance de la mise à disposition des salles du pôle culturel et entreprises de l'Art'Air.

Monsieur le Maire demande, pour une meilleure clarification des tarifs, de détailler ceux-ci pour les 15 salles du bâtiment et d'établir un dépôt de garantie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs mensuels des salles du pôle culturel et entreprises de l'Art'Air pour 2018, comme suit :

Bâtiment Art'Air	Salles (numéro)	Redevance/salle
1 ^{er} étage	1, 2 3, 4, 5, 6 et 7	80 €
Rez-de-chaussée	8 et 9	25 €
	10, 12, 13, 14, 15	80 €
	11	160 €

- APPROUVE le montant de la caution de mise à disposition des salles du pôle culturel et entreprises de l'Art'Air représentant un mois de redevance.

RESSOURCES HUMAINES

• Nouveaux dispositifs contrats aidés – parcours emploi compétence

Monsieur le Maire rappelle la modification des contrats aidés CUI-CAE en PEC (parcours emploi compétence) Un contrat CUI-CAE arrive en fin de durée en mi-février et devrait être renouvelé.

Vu l'urgence et vu l'absence d'information concernant ces postes, Monsieur le Maire a souhaité marqué à l'ordre du jour et par anticipation la création de 3 ou 2 postes PEC afin d'éviter un nouveau conseil municipal

QUESTIONS DIVERSES

Programmation de la cérémonie de la Journée Internationale des Droits de la Femme : samedi 10 mars, le film a été choisi par la commission culture.

Information par Jean-Marc CINTAS : clôture des CA et Compte de Gestion vont intervenir. Démarrage de la préparation des budgets, une commission des travaux est à programmer.